

JOURNAL DES JOURNÉES

Le vendredi 18 décembre 2009, édition de 20h 06

N° 75

QuickTime™ et un
décompresseur TIFF (non compressé)
sont requis pour visionner cette image.

LA LANGUE ET L'ENONCIATION

par Angelina Harari

Je me permets, tout d'abord, en français, d'exprimer toute ma reconnaissance envers l'AMP, et notamment l'ECF, pour avoir accueilli ma demande de passe, une demande qui m'a beaucoup surpris exactement lorsque je me préparais à la tâche d'assurer un poste d'extrême importance à l'EBP. Je constate aujourd'hui que mon entrée dans la procédure de la passe soutient à la fois ma gestion et l'allège.

C'est dans l'enseignement de Jacques Lacan, avec l'orientation lacanienne, que je retrouve la langue française, et où *la langue* apparaît : c'est ma singularité.

Puis, en portugais, la langue d'adoption, *língua adotada*, mas não menos querida, por onde aprendi a ler e a escrever, assim como, ao atingir a maioria, por onde me naturalizei. É através da língua portuguesa que dreno a produção que se faz necessária para sustentar uma enunciação.

Avec toute ma considération à l'égard de ce que vous faites pour la passe.

CONGRES AMP

Appel à contributions

par Eric Laurent

Le Comité exécutif a décidé de lancer **un nouvel appel à contributions** qui s'adresse aux nouveaux venus comme aux membres.

Vos contributions porteront sur **l'un des trois thèmes suivants au choix** : la procédure de la passe et sa possible reconfiguration; la position de psychanalyste-psychanalysant, telle qu'elle apparaît après les Journées de Novembre et ENAPOL ; la question du Sinthome, à savoir le mode de jouir, dans les différentes dit-mensions du réel, du symbolique et de l'imaginaire.

Les contributions ne devront pas dépasser 6 400 signes, espaces compris, pour des exposés de dix minutes. Elles seront reçues par mail (objet, en lettres majuscules : TLON) jusqu'au 15 février minuit, heure locale de l'envoi, aux adresses du président de l'AMP et du directeur du Congrès : luis.solano@orange.fr et ericlaurent@lacanian.net

Les contributions feront l'objet d'une double sélection : la première sélection départagera les travaux recevables et les travaux jugés insuffisants ; la seconde sélection répartira les travaux retenus en : travaux présentés oralement/travaux rassemblés en brochure.

Pour le comité exécutif

L'ECOLE UNE EN DEBAT

par Jacques-Alain Miller

Avec ce numéro se termine la première phase du débat sur la passe dans le *Journal*, et commence sa première scansion suspensive.

Les textes arrivés hors délais ne sont pas publiés. Les délais sont fixés pour donner son tempo à une réflexion interactive dont beaucoup sont partie prenante : ils demandent à être respectés. Les retardataires auront d'autres occasions de s'exprimer.

La Conférence des 16 et 17 janvier réunira les auteurs des contributions sur la passe publiées dans le *Journal*, de la lettre de Sophie Gayard au présent numéro. Elle se tiendra au local de l'Ecole, rue Huysmans. Accueil le samedi 16 janvier à partir 14h

30 ; début à 15h ; fin : dimanche 17, au plus tard à 17h. Les contributions seront réunies dans une électrobrochure envoyée aux participants.

Avec la lettre d'Estela Paskvan, parue en espagnol dans le numéro 73, un autre débat s'annonce.

1. Le récit d'Estela Paskvan

Ce nouveau débat prend son départ dans un problème propre à l'Ecole espagnole. En effet, l'examen de ce problème amène nécessairement à se poser des questions sur la stratégie, la politique, et la nature même de l'AMP.

Publié avec le titre que je lui avais choisi, « Autonomie », le texte d'Estela s'intitulait initialement « Le dispositif de la passe est loin ».

Il fut un temps, explique Estela, où ce dispositif était « proche des membres », entendre : proche des membres espagnols de l'Ecole européenne. Ce temps était celui de « la Question de Madrid » : j'avais proposé la passe à l'entrée, il s'agissait de former des Cartels qui seraient le jury de cette passe à l'entrée. Récit d'Estela : « J.-A. Miller rappela qu'il y avait dix AE dans l'ECF : pourquoi ne pas constituer deux Cartels avec des personnes si honorables ? Tous approuvèrent avec enthousiasme. Puis, nouvelle question : "Qui sont ceux qui désigneront les premiers passeurs ?" J.-A. Miller sortit alors de sa manche une proposition qui, aujourd'hui, paraîtrait invraisemblable : que ceux qui considèrent qu'un collègue (bilingue) pourrait jouer le rôle de passeur [de la passe de passants espagnols vers les Cartels français] lui communique ce nom. Lui s'engageait à prendre en considération tous les noms proposés, et à consulter le cas échéant leurs analystes. Et comme si ce n'était pas encore assez pour inspirer confiance, il rendit publique cette première liste de passeurs. Oui, voilà comment la passe à l'entrée put fonctionner ; les membres de l'Ecole tenaient la passe entre leurs mains. Je me souviens même de cette anecdote amusante : une collègue me dit : "Je t'ai désignée comme passeur". Plus tard, on

put lire dans les rapports de ces Cartels que les passeurs ainsi désignés furent "exceptionnels" quant à leur transmission ».

Estela retrace ensuite le processus qui vit le dispositif de la passe s'éloigner progressivement des membres espagnols : scission de 1998-1999 ; création de la ELP ; dédoublement des Cartels : un Cartel espagnol pour la passe à l'entrée, les Cartels parisiens pour la passe dite conclusive ; constitution en 2003 du Cartel « hispanophone » ; au Congrès de l'AMP à Rome, en 2006, transformation de l'Ecole européenne en Fédération des Ecoles européennes, ayant autorité sur la procédure de la passe, et mettant hors jeu l'Assemblée de la ELP. Estela rappelle qu'elle demanda alors la rédaction d'un nouveau règlement plaçant la procédure entre les mains de la ELP, qui avait suffisamment prouvé, dit-elle, qu'elle pouvait l'assumer : « On me répondit que c'était en effet pertinent, qu'on le prendrait en compte... finalement, rien ne changea, et on en est toujours là. »

2. Le problème posé

Le problème posé par cette lettre est donc le suivant : un Cartel de la passe siége à Barcelone ; il est composé de membres espagnols, qui viennent d'ailleurs de choisir Estela Paskvan comme plus-un ; mais ce n'est pas un Cartel espagnol : c'est un Cartel hispanophone, régulé par la Fédération européenne ; nombre de collègues hispanoaméricains choisissent de faire la passe à Barcelone, quand ils appartiennent à la NEL, qui n'a pas de Cartel de la passe, ou quand, appartenant à l'EOL, qui, elle, a un Cartel, ils préfèrent néanmoins ne pas faire la passe chez eux. En conséquence, Estela demande que la FEPP cède le contrôle de la procédure à la ELP, qui aurait donné, selon elle, toutes les preuves d'être capable de le faire.

Il s'agit maintenant de savoir :

- si les raisons qui ont conduit à la création de ce Cartel européen sont toujours valables ;
- si la ELP est effectivement en mesure de réguler un Cartel espagnol de la passe ;
- pourquoi il n'existe pas de Cartel italien de la passe ;

- quelle est la nature des Cartels de la passe dans l'AMP : dans quelle mesure la passe est nationale, dans quelle mesure elle est internationale ;

- quelle régulation de la passe exercent effectivement les Ecoles ;

- quelle régulation exerce effectivement l'AMP ;

- si la situation actuelle de la passe est satisfaisante ou non.

Jusqu'à présent, un seul débat sur la passe est en cours : celui qui se déroule dans le *Journal des Journées*, et qui concerne l'ECF. Ce débat a mis en évidence que la situation de la passe n'y est pas satisfaisante. Doit-on extrapoler cette constatation, et présumer que, dans les autres Ecoles, la situation n'est pas meilleure ? Ou, au contraire, la passe ECF est-elle « l'homme malade » de la passe ?

Par le passé, tous les membres des cartels et des Secrétariats de la passe de l'AMP se réunissaient pour faire le point et échanger leurs expériences la veille des Congrès ; ces réunions ont cessé d'être convoquées (je ne sais ni quand, ni pourquoi). La parenthèse se referme : cette réunion vient d'être convoquée pour le dimanche 25 avril, rue Huysmans (accueil à 9h 30 ; début à 10h ; fin à 18h). Tous les cartels de la passe existant dans l'AMP (ECF : 2 ; EOL : 1 ; EBP : 1 ; FEPP : 1) ont confirmé leur participation ; quand les cartels permutent en cette fin d'année, sont conviés à la fois les sortants et les entrants. Les Secrétariats, quand ils existent, sont également conviés.

Cette réunion sera d'autant plus féconde qu'elle aura été précédée par des débats sur la passe, ouverts dans les différentes Ecoles, à l'instar de celui de l'ECF.

3. L'ampleur du problème

Ceci n'est pas tout.

Depuis 1980, soit 30 ans, l'orientation du Champ freudien n'a pas varié : assurer à la psychanalyse une présence au monde, lui donner la possibilité de persévérer dans l'être et de développer sa puissance, en adossant la formation des psychanalystes à de

vastes institutions nationales ou internationales, autonomes, les Ecoles, reliées entre elles par un maillage plus ou moins serré.. Cette stratégie a donné naissance à sept Ecoles dans le monde, et à l'AMP.

L'AMP repose sur une articulation fine, demandant à être ajustée de moment en moment, entre l'Un et le Multiple. Le Multiple, ce sont les Ecoles ; l'Un, c'est ce que nous avons appelé l'Ecole Une , à laquelle tous les membres de l'AMP sont censés appartenir.

L'Ecole Une est une réalité au niveau de la passe : c'est le Cartel de la FEEP qui vient de nommer AE Gustavo Stiglitz, membre de l'EOL ; c'est un cartel de l'ECF qui vient de nommer AE Angelina Harari, membre de l'EBP ; le Cartel de l'EBP qui vient de nommer un AE brésilien a pour plus-un une Argentine (Graciela Brodsky) ; le Cartel de l'EOL, qui vient de nommer AE Silvia Salman a pour plus-un un Français (Eric Laurent). De plus, avant de procéder à une nomination d'AE, les Cartels de l'EBP, de l'EOL et de la FEEP sont tenus d'inviter un « extime » appartenant à une autre Ecole.

Du fait de l'incidence de l'Ecole Une, la passe dans l'AMP comporte donc une dimension délocalisée. Cette délocalisation suscite inévitablement des frictions avec les institutions localisées que sont les Ecoles - sauf, sans doute, la NLS et la NEL, qui sont continentales. La lettre d'Estela, qui traduit peut-être un sentiment plus catalan qu'espagnol au sens propre, a le mérite de mettre au jour l'une de ces frictions, et à propos d'un problème précis. Des frictions, il en est d'autres, moins explicites. D'où la question : l'articulation qui prévaut actuellement entre l'Ecole Une et les sept Ecoles (Blanche-neige et les sept Nains...) est-elle optimale ? Doit-elle être révisée ? L'Ecole Une doit-elle étendre ses responsabilités, au risque d'empiéter sur l'autonomie des Ecoles ? certaines Ecoles souffrent-elles d'un déficit d'autonomie ? ou, au contraire, d'un trop d'autonomie, qui les enferment en elles-mêmes, et les font stagner ?

Pour ma part, ces dernières semaines, j'ai à plusieurs reprises canardé l'ELP à partir du *Journal des Journées*, afin de provoquer ses membres à me répondre : j'ai mis en cause son atonie, son inertie, son repli sur soi, sa passivité devant la régulation de la psychologie par le gouvernement espagnol. Première réaction publiable qui me parvienne : la lettre d'Estela. Eh bien, parlons-en.

Il y a aussi beaucoup à dire de l'Ecole italienne. Apparemment, aucun de ses membres n'est en mesure de les dire pour l'instant. Voyons s'ils finiront pas se dégeler d'ici au mois d'avril.

4. Vers l'Assemblée générale

Le Conseil de l'AMP, qui se réunira fin janvier à Paris, est l'instance habilitée à traiter ces questions et à mettre en forme les différentes options, afin qu'elles soient débattues de vive voix lors de l'Assemblée générale

Dès avant ce moment conclusif, ce débat crucial, qui porte sur l'Ecole Une et son bon usage, est ouvert à tous dans le *Journal des Journées*.

PS. Les textes du débat sur l'Ecole Une me seront envoyés en document attaché, texte justifié et corrigé, avec pour objet, en lettres capitales : UNA. Adresse : jam@lacanian.net

PS 2. Il ne me paraît pas inutile de diffuser dans le *Journal* le compte-rendu des débats et le discours du président. Les instances responsables pourraient-elles me faire parvenir ces documents, pour publication ? – *Le 15 décembre 2009*

VERS LA CONFÉRENCE DE JANVIER

Philippe Bénichou, *L'au-moins-un et moi*
 Elisabeth Gurniki, *Construction de son propre cas*
 Nathalie Jaudel, *Questions que je me pose*

*

DOCUMENTS

Yasmine Grasser, *Nouveaux chiffres*

*

RÈGLEMENT SUR LA PASSE À LA FEEP

Suivi d'un commentaire de JA. Miller

UN LABORATOIRE DE L'UJL A BARCELONE

par Miquel Bassols

L'AU-MOINS-UN ET MOI

par Philippe Benichou

Je dois dire qu'il m'a fallu un certain temps pour comprendre l'importance du débat engagé sur la passe.

D'abord parce que pour moi, la nomination comme AE n'est pas un critère discriminant quant à la clairvoyance politique, au vu de l'histoire de l'ECF, je parle essentiellement de la dernière crise dont j'ai suivi les événements. Le critère discriminant, c'est celui de la conception qu'on se fait de l'au-moins-un dans l'École.

Cette fonction, Jacques-Alain Miller l'a de nouveau fait briller par l'acte de sa direction des Journées 38. Il a analysé l'École-sujet et produit l'interprétation qu'il lui fallait, et nous en avons l'effet, la constitution de ce que Éric Laurent a nommé le « mouvement analysant » (JJ 70) et la relance du désir pour la passe.

Lors de la soirée des AE de cette semaine, pourtant, il a été rappelé que l'AE n'a pas uniquement à nous enseigner sur le passage à l'analyste, mais également à assurer la fonction d'analyste de l'expérience de l'École. Une fois de plus JAM est le seul à tenir cette place. Est-ce une nécessité de structure ou pouvons-nous à ses côtés incarner cette fonction sans entrer dans le conflit ? Je pense à une phrase d'une personne lors de cette soirée qui n'a pu s'empêcher de faire résonner cette perspective en évoquant un, je la cite, « faire mieux que lui » alors qu'était évoqué l'action politique et

institutionnelle des AE dans l'ECF, et le constat que cette action n'était pas ou peu effective.

Je voudrais faire une proposition dans la perspective de la conférence de janvier. Puisque du débat sur la passe dans le *Journal des Journées*, il se déduit :

1. *que l'AE éprouve une solitude dans l'ECF*, l'AE dont la production est la fonction essentielle de l'École avec celle de l'effet-de formation, comme le formulait Jacques-Alain Miller dans un précédent Journal.

2. *Le non nommé AE ne se sent pas bien traité par l'ECF*. L'engagement profond et conforme à la cause analytique dans la procédure dont nos collègues ont témoigné et les déceptions qui ont pu se lire en font foi.

3. *Les passeurs ne sont pas bien traités non plus*. Le fait est que c'est la première fois qu'on les entend témoigner alors que c'est aussi à eux qu'on doit la nomination de nos collègues.

4. *Les cartels de la passe ne se traitent pas particulièrement bien dans l'ECF*. Je pense au silence de leur enseignement alors que leurs décisions se fondent sur la doctrine de la passe dont ils sont tout de même supposés être les détenteurs, et qui reste pour moi un savoir agalmatique et crucial de l'ECF. (dernier document à ma connaissance, le rapport à l'attention des membres 2004-2006).

Pour le point 1, pourquoi ne pas donner un pouvoir institutionnel indépendant aux AE en exercice ? Création d'événements, forme de leur enseignement, initiatives institutionnelles ... Indépendant voulant dire qu'ils n'auraient pas à les faire valider par le Directoire, l'AE ne s'autorisant alors que de lui-même dans l'École.

Pour les autres points, j'attends beaucoup de cette conférence de janvier.

CONSTRUCTION DE SON PROPRE CAS

PAR L'ANALYSANT-ANALYSTE

par Elisabeth Gurniki

La proposition de Jacques-Alain Miller pour les Journées de Novembre m'a donné l'occasion de construire mon propre cas, avec un effet de sidération en constatant qu'il avait été possible d'en retracer la logique. J'ai utilisé une séquence déterminante de ma cure, où l'analyse avait rebondi d'événement en événement. Il s'agissait de retrouver comment chacun d'eux avait déterminé le suivant, par une lecture logique de la séquence.

Ce que j'appelle « événement » se produit en trois temps : 1- une révélation de l'inconscient ; 2- une interprétation ; 3- un effet. C'est en tirant, dans la cure, les conséquences de chaque événement, que le suivant s'était produit.

Le premier événement de la séquence est un rêve où se révéla l'enjeu de jouissance du scénario hystérique. Il s'en dégagait le sens joui du symptôme et l'objet que je croyais être dans le désir de l'Autre.

En m'engageant dans cette reconstitution, j'ai aussitôt craint un forçage du sens dans la rigueur de l'écriture et de l'articulation. J'ai donc eu recours au principe de la vision périphérique, en détournant mon attention, quand nécessaire, sur des tâches plus prosaïques du quotidien, pour laisser venir ce qui était déjà là.

J.A. Miller a envisagé d'appeler ce genre de construction « une petite passe ». Ma première réaction a été que la passe ne relève pas de l'écriture mais de l'énonciation du sujet dans un témoignage oral. Cependant, ce qui s'est déposé dans ce texte est bien une construction du fantasme avec les effets de sa traversée et une réduction de jouissance dans le symptôme.

Cet exercice m'a donné la possibilité de témoigner de mon analyse avant la découverte ou la production, toujours contingente, d'un sinthome. Je pense que cette possibilité est précieuse pour un sujet qui inscrit son analyse dans la perspective de « la grande passe » comme idéal, avec son effet surmoïque. Cet idéal peut faire prétexte à une inhibition et une résistance dans la cure, voire à une inhibition du désir de conclure.

INVENTAIRE NON EXHAUSTIF DES QUESTIONS

QUE JE ME POSE SUR LA PASSE

par Nathalie Jaudel

Paris, le 9 décembre 2009

Je n'ai jamais été passeuse, encore moins passante. « D'où parle-t-elle alors ? », s'interrogera-t-on – et l'on aura raison.

Le débat qu'ont inauguré Bernard Seynhaeve à l'Assemblée générale et Sophie Gayard dans le *JJ* m'intéresse au plus haut point, même si, pour des raisons que je ne saisis pas très bien, j'en redoute les effets. Peut-être est-ce de savoir que cette épineuse question a été la cause, par le passé, de divergences irrémédiables qui se sont traduites par des scissions, des départs. Ceci dit, la qualité et la pertinence des interventions parues, ainsi que, souvent, leur « lucidité optimiste et salubre » (F. Leguil) m'ont réjouie autant qu'enseignée ; elles attestent, chacune à leur manière, de notre refus commun de nous assurer, grâce au respect des formes instituées, d'une routine qui ferait notre confort.

Elles n'en ont pas moins suscité pour moi nombre d'interrogations. En voici quelques-unes :

1. Qu'est-ce qui rend l'élitisme du dispositif difficile à supporter à l'orée du XXI^e siècle ? Que dit cette exigence démocratique du rapport que nous entretenons avec la procédure choisie par Lacan ? Cette exigence est-elle bonne pour l'École – et surtout pour la psychanalyse ?

2. Que s'est-il passé au royaume du Danemark pour que l'on considère la nomination des AE comme ressortissant d'un « culte de l'excellence », d'un « formatage », d'un « profil type », d'un « standard institutionnel de l'AE enseignant » ? Peut-on imaginer AE plus différents que Massimo Termini et Carmelo Licitra Rosa, qu'Antoni Vicens et Bernard Seynhaeve ? Qu'ont-ils d'autre en commun que d'être hommes et de n'être pas français ? Qu'ont en commun leurs parcours analytiques, leurs fins de cure, leurs témoignages mêmes ?

3. Faudrait-il imposer la tyrannie de la transparence aux cartels ? Les presser de déclarer leurs raisons ? De même, comment comprendre le « haro sur les passeurs », et à travers eux – là encore, la revendication démocratique pointe – sur les AME qui les nomment ? Que nous dit la demande d'entendre une voix, celle de l'absent, et son énonciation, quand l'étrange procès du non moins étrange jury que Lacan a transmis à nos bons soins vise justement, croyais-je, à éliminer les effets de prestige et de séduction pour ne recueillir que la logique d'un cas ?

4. N'y aurait-il pas contradiction à accepter de se soumettre à cette procédure comportant un jugement par définition arbitraire, puisqu'il ressortit au plus haut point au beau concept juridique « d'intime conviction », pour y objecter ensuite s'il ne va pas dans le sens que l'on eût souhaité ? Oublierait-on parfois ce que J.-A. Miller disait à la radio, exemples à l'appui, le 10 juin 2005 ? : « La passe est un appareil incomparable quand il s'agit de vérifier la permanence à l'insu du sujet de sa passion, de son scénario, de son fantasme. [...] Ce qui est démonstratif, c'est la façon dont le passant se place par rapport à la procédure elle-même, par rapport au passeur, par rapport au jury qu'il ne voit pas, par rapport à l'École dont il espère recevoir le titre. »

5. L'École et les cartels doivent-ils se justifier de la frustration des passeurs une fois leur témoignage entendu – « ces témoins bien entendu n'étant pas juges » (*Autres Écrits*, p. 255) –, de la baisse du désir d'école qui affecte les passants non nommés ou les AE qui ont achevé leurs fonctions, si légitimes soient-elles ? L'École et les cartels seraient-ils en place d'analyste pour se voir adresser ainsi des reproches qui semblent s'apparenter à un transfert négatif ? D'où vient qu'il semble difficile aujourd'hui à des analystes de supporter la solitude, le silence et l'opacité qui sont au cœur du dispositif ?

6. Si l'on suit la « théorie de Turin » de J.-A. Miller, l'École est un sujet divisé ; elle est à interpréter. Mais elle nous interprète aussi. L'École ne produit pas que des AE, des passeurs ou des passants jetables. Elle produit des responsables de l'équipe du local, des trésoriers, des présidents etc. – jetables. Les permutations s'enchaînent, l'un remplace l'autre sans cérémonie, sans que l'on chante *Auld Lang Syne* en se lançant des cotillons. Nous sommes

appelés à incarner des fonctions, de façon temporaire. Certains le font avec plus d'inventivité ou de bonheur que d'autres. Peu importe. Fonction, pour Lacan, s'écrit $F(x)$. N'importe quel x peut venir faire argument à la fonction. Sauf à nous identifier à celles qui nous sont un temps confiées, ne consentons-nous pas à être jetables comme l'est l'analyste lui-même, faute de quoi, selon l'heureuse expression de M.-H. Brousse, l'École « prend consistance de propriétaire » ?

7. Mais que dire alors du rassemblement des fonctions entre les mains de quelques uns qui permutent entre eux depuis des années aux postes clefs ? Que penser du cumul qui en résulte, et de la surcharge de travail amoncelée par voie de conséquence sur leurs épaules, surcharge dont on peut se demander si elle n'est pas à l'origine de certains des dysfonctionnements qui ont pu être regrettés, parfois à mots couverts, au fil des contributions ?

8. Comment expliquer que certains de ceux qui se sont présentés à la passe ces derniers temps se soient sentis maltraités par leur École, bien au-delà, me semble-t-il, d'un se sentir « retoqués » ou « dépréciés » inhérent à l'absence de nomination même ?

9. Depuis quand l'École est-elle saisie à la fois par un penchant pour la règle de droit qui pourrait paraître frôler le juridisme et par l'ignorance des règles de fonctionnement qu'elle s'est à elle-même fixées ? On reproche à tel cartel d'avoir pris ses décisions à l'unanimité ; le collège de la passe est considéré comme s'étant autodissous de fait pour non respect de la confidentialité qui lui incombe, attestée par la publicité des interventions de ses membres dans le JJ. Les motifs qui président à de telles élaborations sont fondés ; sauf à se voiler la face, il convient d'admettre que leurs auteurs prennent acte de difficultés bien réelles. Mais faut-il néanmoins en passer par ces chicanes ?

10. La procédure de la passe est floue, imprécise. Tant mieux. Les documents publiés montrent qu'elle tient en une page et six brefs articles. C'est un fait rare à l'ère du contractualisme, et d'autant plus précieux. Les instances sont définies, un canevas de procédure est fixé. Pour le reste, libre à ces instances de définir pour elles-mêmes des coutumes qui resteront non écrites, non source de droit positif, sauf au collège à les ériger en règle pour l'avenir. Que veut-on pour notre passe ? Un règlement en cinquante-trois pages et autant d'annexes destinées à couvrir le cas général et les innombrables exceptions ? Un *JurisClasseur* de la passe en dix-huit volumes avec textes de doctrine de quelques professeurs, recueil de jurisprudence et analyses casuistiques ? Un recours du passant non nommé devant une cour d'appel de la passe, voire une Cour de cassation chargée de dire le droit ? Un vote à la majorité qualifiée, à la majorité absolue ? Le plus-un aura-t-il voix prépondérante ? *Quid* du quorum ? La nomination de telle AE serait-elle nulle, puisqu'elle a reconnu à demi-mot avoir tiré ses passeurs trois fois dans le chapeau ?

11. Mais d'un autre côté, à quoi servent les six articles du Règlement interne si l'École peut, sans conséquences, les ignorer ? Pourquoi ce règlement a-t-il été modifié en 2007 (mais quand ? par quelle instance ? pour quels motifs sans doute légitimes ? je ne suis pas parvenue à le déterminer au moment où j'écris) sans que, sauf erreur de ma part que l'on corrigera le cas échéant, cette modification de fonctionnement ne résulte d'une proposition émanant du collège de la passe – seule instance habilitée pourtant à la suggérer si l'on se réfère à l'article 6 dudit règlement ? Que visait cette modification, qui aboutit à mettre le dispositif au moins partiellement sous la coupe du Bureau du Conseil d'administration (nomination du Secrétariat par le Bureau au lieu d'une élection parmi les membres du cartel sortant, travail du Secrétariat « sous la responsabilité du Bureau », convocation du collège à la discrétion du Bureau et non plus à l'initiative du collège lui-même) ? Me trompé-je lorsque je m'interroge sur la volonté de contrôle, l'atmosphère de cooptation de sages (*Autres Écrits*, p. 245), l'idéal de flottabilité universelle (*Autres Écrits*, p. 258) dont ces modifications pourraient paraître témoigner quant au rapport des instances de l'École et des membres de celle-ci, un par un, à ce dispositif qui n'est pas au premier chef destiné à produire d'autres membres, mais des sujets appelés « à témoigner des problèmes cruciaux aux points vifs où ils en sont pour l'analyse, spécialement en tant qu'eux-mêmes sont à la tâche ou du moins sur la brèche de les résoudre » ? Comment espérer qu'une « rupture – non suppression – de hiérarchie » (Proposition du 9 octobre 1967, version parue dans *Analytica*, vol. 8, avril 1978) puisse résulter de telles modifications de notre règlement ?

12. Dans « Acier l'Ouvert » (*Lettre mensuelle*, n° 85, janvier 1990, p. 1), J.-A. Miller écrivait : « "Il y a la psychanalyse", dit Lacan, "et il y a l'École". Sous-entendu : cela fait deux." Il ajoute : "Ce que met en cause la proposition du 9 octobre 1967, c'est de savoir si la psychanalyse est faite pour l'École, ou bien l'École pour la psychanalyse" ».

13. Plutôt que de dissoudre le Collège de la passe ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, si l'on admet qu'il est la seule instance ayant titre à proposer des modifications de fonctionnement de la procédure, prolonger sa mission actuelle jusqu'à ce que de telles modifications puissent résulter de ses réflexions – ouvrant la voie à l'élaboration d'un nouveau règlement ? Faut-il rappeler que le Collège 1996-97 s'est réuni huit fois en un an et que ses travaux ont donné lieu à la publication d'une brochure de 200 pages intitulée « Clinique et Politique » ? Il avait été proposé à l'époque des modifications du règlement sur le Secrétariat, le non-cumul des fonctions et la cumulation de l'expérience qui avec le recul semblent fort judicieuses (Documents de la Conférence institutionnelle du 20 septembre 1997, p. 7). Pourquoi n'ont-elles pas abouti ? N'y aurait-il pas lieu de procéder à leur réexamen à nouveaux frais ?

14. Pourquoi a-t-on abandonné l'idée, en apparence salubre, que la participation au Secrétariat de la passe doive être exclusive de toute autre fonction dans l'École ? N'y avait-il pas auparavant des rapports du Secrétariat ? De quand date le dernier ? de 2002 ? de 2004 ?

15. Comment pourrait-on relancer le transfert de travail autour des rapports des cartels, de la commission et du collège de la passe, dans l'esprit de la note du Conseil du 11 juin 1990 (Rapport 1990 du Conseil et du Directoire, p. 25) exhumée et complétée en 1997 sans connaître, à ma connaissance, de suites ?

16. Ne faudrait-il pas aussi envisager d'accroître la fréquence statutaire des réunions du Collège, en la réduisant par exemple de six à quatre ans (une tous les deux cartels), comme cela avait été proposé jadis, afin de ne pas rester à la traîne de la marche d'un monde qui va s'accéléralant tant et plus ?

17. Je viens d'apprendre qu'il y avait eu pendant de nombreuses années des « enseignements des cartels de la passe » ; pourquoi ont-ils disparu, en contradiction, manifeste cette fois, je le découvre dans le JJ, avec l'article 1 du Règlement interne, mais aussi avec la Proposition de 67 (*Autres Écrits*, pp. 255-256), selon laquelle : « De toute façon, cette expérience ne peut pas être éludée. Ses résultats doivent être communiqués : à l'École d'abord pour critique [...] Le jury fonctionnant ne peut donc s'abstenir d'un travail de doctrine, au-delà de son fonctionnement de sélecteur » ? Peut-on espérer que les deux matinées de la passe de 2008 et 2009 aient constitué une amorce de reprise de ces enseignements ? Mais pourquoi n'y en a-t-il pas eu de compte-rendu ?

18. D'où vient que l'École, qui publiait à une époque sur ces questions cruciales sans discontinuer, a cessé de le faire ?

19. Comment se fait-il que la dernière Journées des AE ait eu lieu en 2003 ?

20. Il résulte du « Document d'information » de l'Assemblée Générale de l'ECF du 6 octobre 2007 (pp. 13-14) ainsi que du rapport d'activité de la commission de la formation psychanalytique 2004-2006 (rapport du cartel A 8 p. 3) que les admissions dans la procédure ont été suspendues – de *jure* semble-t-il, puisqu'il est fait référence à une décision du Conseil de « l'interrompre *sine die* afin de réfléchir si elle était encore justifiée de nos jours, si elle devait être poursuivie et comment » (*ibid.*) – de novembre 2005 à janvier 2007. C'était, à n'en pas douter, pour d'excellentes raisons. Ne conviendrait-il pas de débattre à nouveau de celles-ci, comme de celles de la reprise de la procédure à l'identique, puisque depuis 2007, elle persiste à poser les *insolubilia* (JJ n° 64, « Agenda au 1^{er} décembre », point 5) que l'on sait ?

21. Ne sommes-nous pas contraints de nous demander, en débusquant en soi-même et en l'École, comme nous en avons la charge, le latent sous le manifeste, quelle importance nous avons accordé à la passe pendant toutes ces années – même s'il est important de rappeler que la passe eût perdu toute raison d'être si la psychanalyse n'avait su conserver sa place dans la cité – puisque rien de

concret ou presque ne fut accompli pour remédier aux impasses rencontrées, tant en 1996/97 qu'en 2002/03 (ces dernières ayant été détaillées par M. Kusnierek dans son rapport du collège), hormis nous battre les flancs pour déplorer la rareté des demandes et des nominations ?

22. Pourquoi aucun des documents sur la passe ou presque ne sont-ils déposés à la bibliothèque de l'ECF et qu'il faille, pour pouvoir les consulter, se faire détective, en appeler aux anciens et les inviter, avec plus ou moins de succès, à déterrer leurs archives enfouies ? Cela résulte-t-il d'un choix ? Pourquoi ne pas envisager que le nouveau Conseil charge un membre de l'ECF d'une minutieuse recension de l'ensemble des documents institutionnels sur la passe (innombrables compte-rendu de contributions, de débats, de décisions du conseil, de communiqués, de travaux du Collège etc.) depuis sa création en 1982, afin qu'ils soient déposés à la bibliothèque et puissent être étudiés par qui le souhaite ? Serions-nous peuple heureux, pour n'avoir pas d'histoire ?

23. Ce que nous disent les passants et les passeurs non nommés sur leur regret que rien de leur expérience ne soit recueilli ne pourrait-il trouver accueil, sous une forme à déterminer, au titre de la « cumulation de l'expérience, son recueil et son élaboration, une sériation de sa variété, une notation de ses degrés » (*Autres Écrits*, p. 258) ?

24. Les nominations sur titres et travaux (dont j'ai moi-même bénéficié) ont sans doute beaucoup nui à la passe, en raréfiant les demandes. Plutôt que d'instituer à nouveau, juxtaposée à l'entrée sur titres et travaux, une « entrée par la passe » qui n'a pas donné satisfaction, pour des raisons – notamment la massification – qui sont très clairement exposées dans les documents de l'époque qu'il conviendrait de relire, ne faudrait-il pas prévoir que l'entrée à l'École se fasse dans tous les cas par « une passe », c'est-à-dire par un témoignage de l'impétrant sur son « tomber analyste », par exemple devant un Secrétariat renforcé sur le mode du « cartel-secretariat » un temps proposé, ou sous un autre à inventer – témoignage qui pourrait, lui, être direct pour le distinguer de la passe conclusive proprement dite ?

25. Enfin, une question essentielle me paraît avoir été posée par Hélène Bonnaud : « A l'heure où pour nous, la fin de l'analyse ne signifie plus traversée du fantasme et chute du sujet supposé savoir, je me demande ce qu'incarne précisément la nomination qui renvoie forcément à une signification de vérification de ce passage de l'analysant à l'analyste. »

26. Même si aucun vrai sur le vrai ne ressort des statistiques, comment ne pas s'étonner que depuis quatre ans, les rares AE nommés par les cartels parisiens aient été des hommes de nationalité étrangère : trois italiens, un catalan, un belge ?

27. Serait-il sacrilège de noter que chaque AE nommé(e) au cours des quelques années qui ont précédé était pour le moins « connu(e) de tous » ? En va-t-il de même dans les autres écoles de l'AMP ?

28. S'il n'y a aucun critère de nomination d'un AE, si la dimension de pari est consubstantielle à la décision et si n'est pas en cause le fait que celle-ci soit prise par les cartels « depuis le rapport le plus intime avec une exigence éthique », selon la belle formule d'E. Solano, comment évitons-nous que les amitiés, les inimitiés, la notoriété du passant, celle de son analyste, les réseaux et j'en passe, n'interviennent *volens nolens* pour corrompre le dur désir de nommer ? Il a été par le passé question d'adjoindre un extime aux cartels, qui n'entendrait pas les passeurs mais participerait aux délibérations. Cela s'est fait dans d'autres écoles de l'AMP. Pourquoi ne pas en reparler ?

29. Si la nomination, qui sanctionne la fin d'une analyse et le passage à l'analyste sont « sans standard mais pas sans principes », quels sont alors ces principes ?

30. Est-ce parce qu'il n'y a plus de doctrine cohérente tant de la fin de l'analyse que de sa terminaison, de son objet, de son but, depuis l'abandon de la traversée du fantasme comme alpha et oméga d'une cure aboutie que nous errons ainsi ?

Les derniers grands débats sur la passe, impliquant l'École dans son ensemble, datent de l'avant-dernier Collège (1997). Nous voilà enfin – *Scilicet !* – saisis par l'urgence de les remettre en chantier, sans oublier que : « pour que ça fonctionne juste comme il faut, il faut que ça fonctionne un peu mal. » (J.-A. Miller, « De la nature des semblants », leçon du 11 décembre 1992).

Ce dont témoigne en tout cas pour moi ce débat, c'est de l'actualité, dans notre École, de ces affirmations qui datent d'il y a quarante-deux ans : d'une part, que l'un des lieux où la tyrannie de la transparence a vocation à s'exercer est celui où l'on s'emploiera à dissiper « l'ombre épaisse à recouvrir ce raccord dont ici je m'occupe, celui où le psychanalysant passe au psychanalyste » (*Autres Écrits*, p. 252) et d'autre part, que « ceux qui s'engagent ici se sentent assez solides pour énoncer l'état de choses manifeste : que la psychanalyse présentement n'a rien de plus sûr à faire valoir à son actif que la production de psychanalystes – dût ce bilan apparaître comme laissant à désirer. » (*Ibid.*, p. 238)

[*Je répondrai à ces trente questions. – JAM*]

DOCUMENTS

Nouveaux chiffres par Yasmine Grasser

Nombre et noms des AE (H/F)

1983-85 : 2 AE, (1H,1F), (LEGUIL, TARDITS)

1985-87 : 1 AE, (1F), (CHAUCHAT)

1987-89 : 2 AE, (2H), (MERLET, LEMERER)

1990-92 : 7 AE, (2H,5F), (SOLANO, BROUSSE, BIALEK, CORIDIAN, HARMAND, STRAUSS, LA SAGNA)

1992-84 : 7 AE, (5H,2F) (MORIN, SZULSYNGER, NAVEAU, SAURET, BAÏO, LECOEUR, STASSE)

1994-96 : 4 AE, (2H,2F), (KUSNIEREK, LOPEZ, NGUYEN, FREDA)

1996-98 : 6 AE, (2H,4F), (GOBERT, ROCH, ASNOUN, DUNAND, GUEGUEN, MONTRIBOT)

1998-00 : 3 AE, (3F), (MARIAGE, LAURENT, ALVAREGA)

2000-02 : 2 AE, (2F), (PASKVAN, GRASSER)

2002-04 : 2 AE, (2F), (DHERET, L. NAVEAU)

2004-06 : 3 AE, (2H,1F), (VINCIGUERRA, TERMINI, CARMELO-LICITRA)

2007-09 : 3 AE, (3H), (VICENS, SEYNHAEVE, CARETTO)

TOTAL = 42 AE, (19H,23F) - au 11 décembre 2009

FORUMS DES PSYS

L'ÉVALUATION, CULTURE DE MORT

DIMANCHE 7 FEVRIER

SUR LA JUSTICE

DIMANCHE 11 AVRIL

RÈGLEMENT DE LA PASSE À LA FEEP

Ce texte m'a été communiqué par Estela Paskvan.

Artículo 1 - Los carteles

Los carteles del pase de la EEP están habilitados para otorgar el título de AE a los miembros de la ELP, de la NLS y de la SLP. Un éxtimo homologado por la AMP debe participar en la decisión de nominación.

Artículo 2 - El Secretariado

El Secretariado del pase está compuesto por el Presidente de la Escuela y de un AE en ejercicio elegido por él con el acuerdo del Consejo. Él establece la lista de los pasadores, recibe las demandas de los candidatos, y resuelve sobre su admisión en el procedimiento.

El Secretariado ampliado consta de los miembros del Secretariado del pase, el Delegado General y el Secretario del pase de la AMP.

Artículo 3 - El cartel hispanohablante.

Se instituye un cartel compuesto por cinco miembros: el ex-más uno; un AE en ejercicio, elegido por el Consejo; un AME, elegido de la lista de los AME-ELP, ratificado por la Asamblea General de la ELP a propuesta del Consejo de la

ELP; un pasador, elegido por el Secretariado; el más-uno, elegido por los cuatro precedentes de la lista de los AE y ex-AE de la EEP y de la ECF.

Este cartel funcionará durante dos años; el más-uno envía al Secretariado un informe en los seis meses siguientes al fin del mandato del cartel.

Artículo 4 - Los carteles ad hoc

En función de cada pasante admitido en el procedimiento, se forma un cartel ad hoc, compuesto por cinco miembros: cuatro son elegidos por el Secretariado ampliado; el más-uno es elegido por los cuatro precedentes sobre la lista de los AE y de los ex-AE de las Escuelas de la AMP.

El más uno envía una nota de información al Secretariado, en los dos meses siguientes a la decisión del cartel.

Artículo 5 - Incompatibilidad

No se puede ser miembro a la vez de la Comisión de garantía y de un cartel del pase.

Artículo 6 - El Colegio

Al término de cuatro años de funcionamiento efectivo, el Secretariado convocará un Colegio del pase que examinará el desarrollo de la experiencia, y propondrá eventualmente modificaciones del reglamento, los cuales deberán ser aprobados por los Consejos de la EEP y de la AMP.

Artículo 7 - Entrada en vigor

Este reglamento establecido por el Consejo de la EEP entrará en vigor a partir de su aprobación por el Consejo de la AMP.

El miembro AME del primer cartel hispano-hablante será elegido por el Consejo de la ELP.

París, 16 de noviembre de 2002

Jacques-Alain Miller : Commentaire

J'ai lu ce règlement en cherchant à discerner les dispositions qui seraient responsables de cet éloignement que ressent Estela Paskvan. En quoi ce règlement éloigne-t-il la procédure des membres de l'ELP ?

Notation préalable : le titre implique la Fédération européenne (FEPE), mais le corps du texte n'a pas été mis à jour, et continue de mentionner l'École européenne, alors qu'elle a été remplacée en 2006 par la FEPE.

Quelle est exactement l'incidence de la Fédération sur la procédure ?

1 - Le président de la FEPE fait partie du Secrétariat, aux côtés d'un AE choisi par le Conseil FEPE.

2 - S'agissant du cartel hispano, tout passe par la ELP, sinon la sélection d'un AE (choisi par le Conseil FEPE) et du passeur (choisi par le Secrétariat).

Si je comprends bien ce que demande Estela, c'est que, sur ces deux points précis, la référence à la FEED soit supprimée, et remplacée par l'ELP. Il s'agirait donc d'effacer la dimension européenne du Cartel, et, si je puis dire, de le nationaliser. Ce Cartel cesserait d'être européen pour devenir espagnol.

Discussion :

a) La revendication ne me semble pas, comme telle, illégitime.

b) La référence européenne est la trace de la difficulté qui m'avait conduit à annoncer jadis la création d'une École européenne plutôt qu'une École espagnole : à l'époque, le groupe catalan refusait avec véhémence que l'adjectif « espagnole » soit accolée au mot d'École. La même difficulté avait persisté au moment où l'École espagnole vit le jour : il fallut l'appeler « École lacanienne ».

c) La médiation du Champ freudien, de l'AMP et de la FEED apparaissait nécessaire pour faire tenir debout la ELP, parcourue de tensions centrifuges. L'incidence de la FEED dans le règlement ne fait que traduire l'existence de cette médiation.

Questions

Les choses ont-elles changé au point que cette médiation soit devenue superfétatoire et obsolète ? Faut-il commencer à réduire les signes institutionnels de cette médiation ? La ELP jouit-elle désormais d'une unité comparable à celle des trois Écoles ayant des Cartels qui leur sont propres : EBP, ECF, EOL ? Si c'est le cas, il n'y a pas à hésiter : il faut remplacer les 4 lettres FEED par les 3 lettres ELP. Si ce n'est pas le cas, c'est autre chose. Selon Estela, « le dispositif de la passe est loin des membres ». Peut-être, sans doute, je suppose qu'elle a raison. Mais aussi, ce qui est sûr, c'est que, du temps où j'étais aux affaires, la Catalogne ne se gênait pas pour faire savoir qu'elle était loin du reste de l'Espagne. Et ça, c'est plus difficile à changer que quelques lettres dans un règlement.

La parole est maintenant aux membres de l'ELP. Le *Journal* leur est ouvert. - *Le 18 décembre 2009*

UNIVERSIDAD JACQUES-LACAN

LABORATORIO

CRITERIOS CIENTÍFICOS Y PSICOANÁLISIS

El psicoanálisis ha recibido desde su nacimiento múltiples críticas por no cumplir criterios científicos que una tradición positivista y reduccionista ha impuesto a la ciencia como una evidencia incuestionable. Sin embargo, el propio psicoanálisis freudiano es hijo de la ciencia de su tiempo, de una ciencia que partió de un campo epistemológico distinto al método experimental y que hizo de la experiencia del sujeto, irrepetible y singular, su fundamento. En esta

perspectiva, puede leerse la frase de la contratapa de los *Escritos* de Jacques Lacan: "La epistemología siempre estará aquí en falta si no parte de una reforma que es subversión del sujeto", frase que inaugura un debate del psicoanálisis con los criterios científicos de su época.

Hay una tradición epistemológica, demasiado ignorada hoy por los templos universitarios y académicos, que tiene al sujeto de la experiencia analítica como una referencia insoslayable. Cómo no evocar aquí al *Cercle d'Épistémologie de l'École Normale Supérieure*, que publicó en el primer número de sus *Cahiers pour l'Analyse*, dirigidos por Jacques-Alain Miller, la primera edición del famoso texto de Jacques Lacan "La ciencia y la verdad". Fue un núcleo fundante de lo que hoy conocemos como el Campo Freudiano. Los nombres que aparecían en sus páginas como referencias - Gaston Bachelard, Georges Canguilhem, Michel Foucault... - siguen siendo de un valor inestimable para nuestro debate.

Pero hoy es con criterios de una falsa ciencia, sostenida en la ideología de la evaluación, en el uso indiscriminado de la estadística y en los argumentos de la "evidencia objetiva", que se quiere desterrar al psicoanálisis de la Universidad y del ámbito científico. Si Jacques Lacan pudo afirmar que "el psicoanálisis no es una ciencia" no fue para situarla en compañía de las "pseudociencias" sino para sostener a la vez que el sujeto del psicoanálisis es el mismo sujeto de la ciencia.

Desde entonces, el debate entre psicoanálisis y ciencia sólo está iniciado pero nunca concluido. Y es un debate político, clínico y epistémico que supone finalmente una elección de civilización. La respuesta radical impulsada los últimos años por Jacques-Alain Miller en la opinión pública francesa, con el movimiento de los *Forums*, contra los ataques al psicoanálisis por parte de las TCC, ha puesto de manifiesto que la batalla que el psicoanálisis debe librar se juega también en el frente de una argumentación epistemológica que sostenga la especificidad de la experiencia psicoanalítica irreductible a los criterios de la supuesta objetividad científica.

Es en esta perspectiva que la *Universidad Jacques Lacan*, recientemente creada por Jacques-Alain Miller, iniciará próximamente una actividad de investigación en Barcelona con un Laboratorio sobre "Criterios Científicos y Psicoanálisis", con el objetivo de elaborar las respuestas necesarias al avance del "océano de falsa ciencia" que inunda parte del pensamiento contemporáneo.

Este Laboratorio sera coordinado por Miquel Bassols, con Guy Briole y Vicente Palomera como asesores.

Una reunión de trabajo de la *Universidad Jacques Lacan*, que tendrá lugar en el mes de Septiembre de 2010 en la ciudad de Lyon, será un primer lugar en el que el Laboratorio expondrá el estado de su trabajo y de sus investigaciones.

Miquel Bassols
Coordinación

Barcelona, 15 de Diciembre de 2009

COMMUNIQUÉ du Bureau du SIUEERPP

Une liste de revues (dont 98,5 % ne sont pas de langue française), devant servir de référence aux prochaines expertises des Équipes de Recherche en psychologie, a été diffusée par l'AERES en octobre dernier.

Le SIUEERPP en a demandé le retrait, ainsi que la suspension de toute expertise menée sur cette base. Il a aussi demandé à ses membres de s'abstenir de participer aux comités de visite organisés dans ces conditions, ou de recevoir ceux-ci.

Pourtant les responsables de l'évaluation de la psychologie à l'AERES – alors même que quatre experts successivement pressentis pour participer au comité de visite des laboratoires de l'université de Toulouse-Le Mirail se sont récusés, et que quatre autres pressentis pour participer au comité de visite de Lyon 2 se sont également récusés – maintiennent, dans la plus grande précipitation et improvisation, au mépris de toute concertation, et en faisant usage de toutes les formes de pression possibles, ces visites.

Le SIUEERPP constate que les conditions nécessaires au bon déroulement de ces évaluations ne sont pas réunies. Qu'elles aient lieu néanmoins relève d'un passage en force dépourvu de toute justification rationnelle dans un pays comme le nôtre, ne laissant aux collègues actuellement concernés d'autres choix que celui de s'y soumettre.

Il demande donc instamment, et une fois de plus, que les critères de ces évaluations soient au plus vite reconsidérés, en concertation étroite avec la communauté scientifique concernée, faute de quoi celle-ci ne pourra qu'engager les procédures de recours qui s'imposent face à de telles visites, menées au mépris même des règles d'égalité, d'impartialité et de compétence dont celles-ci prétendent pourtant relever.



VERS RENNES 2010

LE CERCLE DE POPILIUS : A VOIR A RENNES ?

par Jeanne Joucla



Popilius et Antiochus, Rembrandt

Pages 220-225 du Séminaire XXIII, *Le sinthome*, dans la partie intitulée « Notice de fil en aiguille » rédigée par Jacques-Alain Miller, il est fait longuement mention du *Cercle de Popilius*, et, parmi d'autres références, au Musée de Rennes, d'un « très beau dessin de Rembrandt » qui illustre ce moment d'histoire.

Un invité du bureau de Rennes de l'ACF-VLB il y a peu, notre collègue strasbourgeois Armand Zaloszc, avait rappelé aux Rennais quelque peu oubliés quant aux trésors de leur musée, l'existence de ce dessin.

Popilius et Antiochus, que l'on peut dater des années 1660, est une brillante illustration du talent de Rembrandt et de la sûreté de sa main.

La scène, empruntée à Tite-Live, montre le consul Popilius Lenas entourant d'un cercle le roi Antiochos afin de hâter une négociation difficile. Avec une concision surprenante, Rembrandt bâtit la scène, réunit et isole certains personnages, caractérise chacun d'un trait, et donne toute la mesure du drame qui se joue entre les protagonistes (*extrait du site Musée des Beaux arts de Rennes*).

Lacan cite le *Cercle de Popilius* page 109 de son Séminaire : « C'est seulement dans la mesure où les êtres sont inertes, c'est-à-dire supportés par un corps, que l'on peut dire à quelqu'un, comme on l'a fait à l'initiative de Popilius – *j'ai fait un rond autour de toi, et tu ne sortiras pas de là avant de m'avoir promis telle chose.* »

Jacques-Alain Miller dans les pages ci-dessus mentionnées, de fil en aiguille, trace les tenants et aboutissants de cette référence liée à la question de l'ensemble vide. Lisez ces pages.

Il ajoute : « Rembrandt fait merveilleusement voir l'*Aufhebung* soudaine qui transforme le signe de la débilite de Popilius, le bâton de sa vieillesse, l'incarnation de sa castration – bref, sa longue canne nue – en instrument de son triomphe, en signifiant-maître médusant [...] ».

Voir ce dessin de Rembrandt peut intéresser un certain nombre d'entre nous. Je peux m'informer (avec le concours de Sophie Marret, directrice des Journées) sur la possibilité d'organiser une visite sur rendez-vous à l'occasion des Journées de Rennes.

SOMMAIRE DU BLOG

<http://rennes2010.wordpress.com/>

Des Journées d'automne aux Journées de Rennes

Cyril Lucas : *CONFIDENCE*

Le courrier de Rennes

Gwénaëlle Le Pechoux : *COMMENT SE METTRE A L'HEURE DES JOURNEES
POUR NE PAS RESTER UN « LURKER » ? CROIRE EN L'INCONSCIENT*

AMP Nouveaux venus

N'hésitez pas à commenter les textes déjà publiés

ANNONCE

Nous attendons vos contributions pour le blog des Journées de Rennes : réactions, suggestions diverses, réflexions sur l'orientation de ces prochaines Journées, notamment quant au débat sur la passe. Tout format, tout style.

<http://rennes2010.wordpress.com/>

Vos textes sont à adresser à Caroline Pauthe-Leduc (caro.pauthe.leduc@gmail) et Sophie Marret (sophie.marret@wanadoo.fr)

Pour la rubrique des Journées de Rennes du JJ, les textes (au format défini par Jacques-Alain Miller de 4500 signes maximum) sont à adresser à Jacques-Alain Miller (ja.miller@orange.fr), ainsi qu'en copie à Sophie Marret et Caroline Pauthe-Leduc.

16 et 17 janvier : Conférence du Journal sur la passe (fermé)

23 et 24 janvier : Journées du RI 3 à Bordeaux

7 février : Forum des psys sur l'évaluation

11 avril : Forum des psys sur la justice

26-30 avril : Congrès de l'AMP

29 mai : Journée du Cereda

5 juin : Colloque du CIEN à Nancy

26 et 27 juin : Journées de la NLS à Genève

10 et 11 juillet : Journées de l'Ecole à Rennes

25 et 26 septembre : "Médecine et Psychanalyse" à Clermont-Ferrand

9 et 10 octobre : Journées de l'Ecole à Paris

www.causefreudienne.org

ECF 1 RUE HUYSMANS PARIS 6^E TEL. + 33 (0) 1 45 49 02 68

diffusé sur ecf-messenger, forupsy, et amp-uqbar